

134

E 12/29

*Die schweizerischen Delegierten an der Münzkonferenz von 1878,
K. Feer-Herzog und Ch. Lardy,
an den Vorsteher des Finanzdepartements, B. Hammer*

B

Paris, 27 août 1878

La conférence monétaire internationale¹ s'est réunie hier Lundi au Ministère des Affaires Etrangères à 1½h^s.

M. *Groesbeck*, délégué des Etats-Unis, lit un long mémoire contenant un assez grand nombre de détails insignifiants ou de banalités économiques. Voici le résumé des principaux points qui peuvent être relevés dans ce discours en anglais: 1. L'Union latine a contribué largement à la baisse de l'argent. 2. Il est erroné de croire que les besoins des Indes diminuent. 3. La production des mines d'argent aux Etats-Unis va décroître. Conclusion, l'Europe n'a pas lieu de s'inquiéter si vivement de la dépréciation de l'argent.

Invité par le Président à répondre, M. *Feer-Herzog* repousse encore une fois les reproches faits à l'Union latine d'avoir amené en partie la baisse de l'argent; elle était souveraine et pouvait faire ce que bon lui semblait; elle a tenu à ne pas échanger son stock d'or contre l'argent que l'Allemagne serait venue faire monnayer à Paris. Il ne croit pas à la diminution de la production de l'argent, d'abord parce qu'on a achevé, sous la mine de Comstock, le grand tunnel qui doit en faciliter considérablement l'exploitation; ensuite parce que les voies de communication se sont développées, et qu'aujourd'hui l'exploitation des mines est une question de communication, de capitaux, et aussi, mais moins que jadis, une question corrélative du prix du mercure. Les géologues s'accordent à dire que les Andes et les Cordillères sont riches en métaux précieux. Le chemin de fer s'approche des mines du Pérou, du Pasco, etc.; avec ses moyens de communication et le développement des procédés d'extraction industriels, il est difficile de croire à une diminution sérieuse de la production des mines. Mais, s'il était vrai que les besoins d'argent aux Indes augmentent et que la production diminue, pourquoi M. *Groesbeck* et le Gouvernement des Etats-Unis se préoccupent-ils tant de la dépréciation de l'argent? N'y a-t-il pas là une pétition de principes? Le Gouvernement fédéral Suisse a écouté avec la plus grande attention les propositions américaines, il a tenu à prendre part à la Conférence avec les sentiments de respect et d'affection qui unissent la Suisse républicaine à sa grande soeur transatlantique. Mais il est difficile pour la Suisse d'accueillir les propositions du Cabinet de Washington. Sans avoir à se permettre des conseils, les délégués suisses doivent se borner à déclarer qu'ils ne sont pas autorisés à adopter un rapport de valeur fixe, à régler par voie de convention internationale, quel que puisse être ce rapport.

1. *Zum Konferenzverlauf vgl. auch den Bericht von Feer-Herzog vom 30. 9. 1878* (BBl 1878, 4, S. 302–371).

M. Pirmez (Belgique) estime que la crise sans exemple traversée par la valeur relative de l'or et de l'argent justifie pleinement la réunion de la conférence, et il s'en félicite. Mais, dans sa pensée, l'action combinée de tous les Gouvernements ne suffirait pas à établir un rapport fixe; or cette action combinée est impossible, puisqu'aucun des Etats qui ont l'étalon unique d'or ne veut l'abandonner et qu'on ne peut s'adresser à la Chine le principal pays d'argent. Aujourd'hui, les Etats-Unis paraissent nous dire: «Déclarez seulement qu'il serait *désirable* de pouvoir prendre la mesure que nous Vous proposons.» C'est comme si des chasseurs, après avoir constaté qu'un oiseau est hors de la portée de leurs armes, venaient à voter qu'il est désirable qu'ils puissent arriver à atteindre l'oiseau. Entrons pour un instant dans les vues des délégués des Etats-Unis: Le double étalon universel constituerait le plus gigantesque effort de l'humanité pour dominer les faits naturels. Le but des Etats-Unis est d'arriver à la stabilité; mais la mesure qu'ils proposent commencerait par la plus effroyable perturbation, dans les pays d'or en premier lieu, et dans les pays d'argent ou de double étalon aussi, suivant la nature du rapport de valeur qu'on fixerait entre les deux métaux. Admettons cette tempête passée. Est-ce que le calme renaîtrait? On veut réhabiliter l'argent, a dit M. Groesbeck dans notre première séance, aujourd'hui il a si grande confiance dans l'avenir de ce métal que cette réhabilitation ne serait plus nécessaire; mais passons sur cette contradiction; croit-on qu'on réhabiliterait quoi que ce soit? On peut comparer les deux métaux précieux à deux moteurs, dont l'un marcherait plus vite que l'autre, si on les lie l'un à l'autre, croit-on qu'on obtiendra plus de force qu'avec les deux moteurs séparés? Evidemment non; en accouplant les deux métaux, on n'aura créé aucune richesse, on n'aura absolument pas réhabilité l'argent; on pourra changer la résidence des valeurs, mais on n'aura rien corrigé; prenons un exemple tiré de la situation de l'Angleterre qui a l'or et de l'Inde qui a l'argent; si on adoptait un rapport fixe favorable à l'argent, l'Inde gagnerait, mais l'Angleterre perdrait exactement la même somme; c'est comme si on apportait des Indes en Angleterre un morceau d'étoffe, et qu'on diminuât la longueur du yard anglais; on dirait que l'étoffe mesure une plus grande longueur, mais on n'aurait pas créé un pouce d'étoffe pour cela.

M. Walker a dit, continue M. Pirmez, que l'étalon d'or était dangereux, parce qu'il était accompagné d'une grande quantité de monnaie divisionnaire à un titre inférieur, et préférerait la création du papier-monnaie. Mais M. Walker a oublié que la monnaie divisionnaire, tout en contenant une respectable quantité d'argent fin, était un billet de banque écrit sur du métal et échangeable en tout temps contre de la monnaie de paiement.

Je suppose maintenant le rapport fixe établi entre les deux métaux. Pourrez-Vous le maintenir, si l'écart naturel et commercial continue? Je ne le crois pas, dit M. Pirmez, à moins que le lien entre les deux métaux ne soit en caoutchouc. On oublie les distances. Si l'Australie produit beaucoup d'or, et les Etats-Unis beaucoup d'argent, il se produira des variations dans les cours, parce que, de fait, la circulation sera ici en argent et là en or, suivant la production. Il y a ensuite la consommation industrielle des métaux précieux, et la thésaurisation qui se produira sur le métal le moins cher. Au bout d'un certain temps, un des métaux fera nécessairement prime et Vous échouerez devant les faits.

Passant à un autre ordre d'idées, M. Pirmez estime qu'on confond souvent le

crédit et la monnaie; les crises commerciales amènent parfois des crises monétaires, entièrement indépendantes des crises monétaires elles-mêmes. Un des délégués des Etats-Unis, M. Horton, a confondu ces deux questions lorsqu'il a parlé du cours forcé en Angleterre au commencement de ce siècle, et qu'il a attribué la gravité de la crise traversée par la Grande Bretagne au fait que cet Etat venait de démonétiser l'argent, et a eu ainsi plus de peine à conserver au début et à reprendre en 1816 ses paiements en espèces. M. Pirmez a lieu de croire que les métaux précieux ont pu être trouvés en 1816 et ne manquaient pas en 1806; la crise a été provoquée par l'immense consommation de capitaux faite par l'Angleterre dans ses guerres contre Napoléon I^{er}, et qui a obligé le Gouvernement anglais à recourir au cours forcé; en 1816, la reprise des paiements en espèces était une question de crédit reconquis et de paix assurée, et non pas une question d'abondance de métaux. J'admets cependant, ajoute M. Pirmez, qu'un pays qui a vécu sous le régime vicieux du double étalon et qui introduit ensuite le cours forcé, préfère garder le double étalon et ne pas se libérer plus tard dans le métal le plus cher, pour l'acquittement de ses dettes antérieures. En faisant table rase des faits, y a-t-il quelque raison théorique pour que le crédit soit plus facile avec deux métaux qu'avec un seul? En quoi la richesse publique peut-elle être augmentée par le fait qu'il y aura deux métaux libératoires? Le crédit résulte du travail et de la confiance. Le travail, les Gouvernements ont le devoir de ne rien faire pour l'entraver, mais quelle production de richesse naîtra du double étalon? Aucune. La confiance, sera-t-elle accrue par l'instabilité du double étalon, ou par l'adoption du meilleur des deux métaux et la certitude du créancier qu'on lui rendra exactement ce qu'il a prêté? La réponse ne saurait être douteuse.

En terminant, M. Pirmez remercie les Etats-Unis de leur initiative; il ne doute pas que, malgré la réponse négative que la Conférence va probablement leur faire, la Conférence ne produise d'heureux fruits; au lieu de heurter les faits économiques, on marchera dans la direction de la liberté, et les Etats-Unis ont leur rôle tout tracé dans cette voie et sauront y marcher pour le bien de l'humanité.

M. le Comte *Rusconi* (Italie) persiste à renouveler sa proposition habituelle de ne pas tant discuter sur les mérites respectifs de l'or et de l'argent, et de discuter l'établissement du rapport à établir entre les deux métaux.

Sir *Saccombe*² (G^{de} Bretagne) développe quelques courtes observations pour démontrer que l'adoption d'un rapport uniforme de valeur «ne rentre pas dans la limite des mesures pratiques.»

M. *Horton* (Etats-Unis) lit un long mémoire, en style d'avocat, en faveur du double étalon, et rédigé de manière à laisser comprendre que la conférence n'a pas voulu entendre sérieusement les délégués américains.

M. *Fenton* (Etas-Unis) émet la pensée que les délégués du Cabinet de Washington seraient disposés à donner une autre forme à leur proposition.

Le Président, M. Say, demande que cette nouvelle rédaction soit communiquée aux autres délégués avant la prochaine réunion, qui est fixée à demain Mercredi à 1½ h.

La séance est levée à 5 heures.

Nous avons l'honneur de Vous remettre sous ce pli la rédaction de la réponse

2. *Es sollte heissen Seccombe.*

concertée entre les délégués des Pays Bas, la Belgique, de la France, de la Grande Bretagne, de la Russie et de la Suisse.³ Il est possible qu'elles subisse quelques remaniements si la proposition américaine est modifiée. Vous verrez que les termes ont dû successivement devenir assez vagues pour satisfaire la plupart des Etats européens et se concilier avec les divers systèmes monétaires. Elle ne nous paraît pas contraire à nos instructions, bien que nous l'eussions préférée moins pâle.

Aujourd'hui devait avoir lieu la première réunion officielle des délégués des Etats de l'Union latine, par suite d'un empêchement de M. Léon Say, cette Conférence restreinte aura lieu Jeudi seulement.

Nous avons préparé, sur la base de Vos instructions⁴, un avant-projet⁵ de rédaction de la Convention de 1865⁶ modifiée. Il a été soumis officieusement hier soir par nous à M. Pirmez, la Belgique étant aujourd'hui partisan déclaré de l'étalon d'or comme en 1865 et en 1867. Nous craignons que M. Pirmez ne cherche à faire réduire le plus possible la durée du traité à conclure, afin, dit-il, de permettre au besoin à la Belgique de profiter du premier moment favorable pour passer à l'étalon unique d'or; il aurait désiré une convention dénonçable chaque année. Dans notre pensée, la durée de la convention devrait être plus considérable, parce qu'en cas de changement dans la personne du Ministre des Finances en France, il pourrait survenir dans la situation monétaire de l'Union une instabilité fâcheuse. M. Pirmez se montre aussi adversaire décidé de tout arrangement monétaire avec les Etats à cours forcé, et, tout en désirant user de ménagements à l'égard de l'Italie, il paraît vouloir réclamer des mesures assez radicales de ce chef. La Belgique ayant avec l'Italie des rapports fort différents des nôtres, et n'ayant avec ce dernier Etat aucun trafic local, nous considérons comme un devoir politique de ne pas être aussi absolus que les délégués belges.

Cet avant-projet a été également soumis à M. Ruau, directeur de la Monnaie, l'un des délégués français, qui s'est montré d'accord sur la plupart de ses dispositions. Il constitue une sorte de transaction entre les vues des délégués de la France, de la Belgique et de la Suisse. Nous avons l'honneur de Vous le remettre sous ce pli, en Vous priant de nous faire parvenir sans retard Vos observations. Il est bien entendu que ce projet sera présenté comme base de discussion sans engager ni aucun de nos Gouvernements, ni nous-mêmes personnellement, attendu que chacune des personnes qui ont collaboré à sa rédaction a des observations *de détail* à formuler contre tel ou tel point.

Nous Vous serions reconnaissants de nous faire parvenir Votre réponse⁷ au besoin par télégramme chiffré, et nous saisissons cette occasion pour Vous renouveler, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de notre très haute considération.

3. *Randvermerk der Delegierten*: Les délégués autrichiens et italiens font seuls des réserves.

4. *Nr. 133*.

5. *Nicht abgedruckt*.

6. AS 1863—1866, VIII, S. 825—837.

7. *Vgl. das Schreiben von Hammer an Lardy/Feer-Herzog vom 1. 9. 1878 (als Annex abgedruckt)*.

27. AUGUST 1878

285

ANNEX

E 2200 Paris 1/107

*Der Vorsteher des Finanz- und Zolldepartements, B. Hammer,
an die schweizerischen Delegierten an der Münzkonferenz von 1878,
K. Feer-Herzog und Ch. Lardy*

S

Bern, 1. September 1878

In unsern Telegrammen⁸ von gestern und heute haben wir Ihnen vorläufig angezeigt, dass die Art. 9, 14 und 15 des Entwurfes einer neuen *[internationalen]* Münzconvention uns zu einigen Bemerkungen veranlassen werden.

Was vorerst den Art. 9 anbetriift, so soll laut demselben das den Contrahenten zuzuscheidende Contingent von Silberscheidemünzen im Verhältniss von 6 Franken per Kopf der Bevölkerung festgesetzt werden, wie diess in dem zur Zeit in Kraft bestehenden Verträge der Fall gewesen ist. Auf der Basis der im Jahre 1860 stattgefundenen Volkszählung und mit Rücksicht auf die künftige Vermehrung erhielt die Schweiz im Jahre 1865, als die jezige Münzconvention abgeschlossen wurde, mit einer Bevölkerungszahl von 2,507,170 Seelen eine Quote von 17 Millionen Franken. Nach der Volkszählung von 1870 betrug die Bevölkerung 2,669,147 Seelen; im Verhältniss dieses Anwachsens wird somit die Schweiz im Jahre 1880 — im Zeitpunkt der nächsten Volkszählung und des Inkrafttretens der neuen Münzconvention — nahezu 2,900,000 und einige Jahre später ca. 3,000,000 Einwohner zählen, was zu 6 Franken per Kopf der Bevölkerung berechnet, das bisherige Contingent von 17 auf 18 Millionen Franken erhöht.

Diesem Umstande möchten wir in dem neuen Entwurfe um so mehr Rechnung getragen wissen, als die Schweiz ihr bisheriges Contingent von 17 Millionen jezt schon für ihre eigene Circulation bedarf und, sobald in Italien die in Art. 10 des Conventionsprojectes vorgeschriebene Einlösung des Papiergeldes unter zwanzig Franken zur Ausführung kommt, eine weitere Vermehrung der Silberscheidemünzen in der Schweiz sich mit Wahrscheinlichkeit als nothwendig herausstellen wird.

Aus diesen Gründen müssen wir gegen die Aufhebung der Worte *«und auf die muthmassliche Bevölkerungszahl bis zum Auslaufe des gegenwärtigen Vertrages»* Einspruch erheben.

Die in Art. 14 festgesetzte Vertragsdauer von 6 Jahren dürfte nach unserm Dafürhalten mit Rücksicht auf die zeitweise eintretenden Schwankungen in den Preisen der Edelmetalle auf eine kürzere Zeit beschränkt werden, in welchem Sinne die schweiz. Delegation wirken müsste.

Der Art. 15 enthält die Bestimmung, dass im Falle der Auflösung des Vertrages sechs Monate anberaumt werden sollen zur gegenseitigen Einlösung der silbernen 5-Frankenstücke gegen Gold. Diese Frist scheint uns zu kurz zugemessen, und wir würden dem in Art. 7 zum Rückzug der Silberscheidemünzen anberaumten Termine von zwei Jahren namentlich auch aus dem Grunde den Vorzug geben, weil es sich um den Austausch sehr grosser Summen handeln wird, welcher in einer Zeitfrist von sechs Monaten kaum zu bewältigen sein dürfte. Überhaupt würden wir am Schlusse des Art. 15 etwa folgende Bestimmung eintreten lassen:

«Über die nähern Modalitäten der Auswechslung werden die beteiligten Staaten weitere den Umständen angemessene Verständigung treffen.»

Sobald der Vertrag zur Unterzeichnung bereit sein wird, wollen Sie uns denselben vor Unterzeichnung gütigst zur Einsicht mittheilen. Wir werden übrigens nächster Tage die vom Bundesrath zu beschliessenden weitem Instruktionen Ihnen mittheilen und wollen Sie Gegenwärtiges nur als persönlichen Meinungsausdruck des Departementschefs betrachten.

8. E 12/29